**BENER, UN AUTRE AVENIR !**

**La déclaration de projet est-elle d’intérêt général ? C’est la question à laquelle les élus communautaire doivent répondre aujourd’hui.**

Au moment de l’élaboration du SCoT, les éléments objectifs à disposition des élus auraient dû les conduire à remettre en cause ce projet qui correspond à ce que l’on faisait il y a vingt ans, et à se projeter dans un aménagement du territoire plus sobre, au service du territoire et respectueux de l’existant.

En effet, pour accompagner le Pays du Mans dans l’élaboration du Document d’aménagement commercial, une équipe du laboratoire CNRS de Géographie ESO de l’Université du Maine a été mobilisée pour réaliser une étude sur les enjeux liés à l’étalement urbain à caractère commercial de ce territoire. Ce travail a permis d’établir un diagnostic en analysant l’évolution des implantations de commerces entre 2000 et 2012. Cet état des lieux a mis en lumière une expansion très importante des zones commerciales périphériques pendant cette période. Il en ressort notamment que, sur le Pays du Mans et ses 48 communes, la densité commerciale en périphérie mancelle est 30 % supérieure à la moyenne nationale.

L’ensemble Le Mans Nord, La Chapelle-Saint- Aubin et Saint-Saturnin représentait ainsi le 10ème corridor commercial français par sa concentration de surfaces avec près de 200 000 m2 en 2012. Cette étude concluait à la saturation de l’agglomération mancelle en terme de zones commerciales et alertait notamment sur les conséquences néfastes qu’une poursuite de cet étalement aurait sur les zones existantes : la dévitalisation inéluctable des zones commerciales vieillissantes et des commerces de proximité en zones urbaines.

Face à cette contribution scientifique de grande qualité, les élus auraient dû remettre en question la zone de Béner. Ils y ont d’ailleurs pensé. Mais ils n’ont pas souhaité faire front face à la ténacité de quelques élus qui voulaient mordicus avoir « leur zone commerciale aussi », et risquer d’obérer toute possibilité de voir émerger un SCoT qui fasse consensus.

Ils ont choisi de poursuivre sur leur lancée et de soutenir un projet de plus, le projet de trop. Résultat des courses : au prétexte, que les terrains étaient déjà acquis, et en habillant la justification de cette zone – pour quand même donner l’impression que l’étude scientifique avait été prise en compte - par le fait que c’était un simple transfert et non la création d’une zone nouvelle, elle a été inscrite comme pôle majeur à développer dans le SCoT.

Si l’on peut comprendre le souci qui a animé une majorité d’élus, à l’époque, de voir aboutir le premier SCoT du Pays du Mans dans les meilleures conditions possibles, en évitant de trancher sur ce qui aurait été un point de rupture ; il n’en demeure pas moins qu’aujourd’hui, cette décision éminemment politique et liée à des équilibres de personnes, a ignoré la réalité physique et organique de notre territoire.

Ce projet sur dimensionnée, complètement inadaptée à la vocation résidentielle des quartiers alentour inquiètent les riverains. Le dossier, loin de répondre aux questionnements des riverains, en suscitent bien d’autres. Le report potentiel de la circulation sur les voies se situant au Nord-Ouest du projet n’est pas clairement évalué, les conséquences sur la sécurité routière, notamment aux abords des lieux accueillant des enfants ou publics fragiles sont occultées. Un exemple parmi d’autres d'insuffisance du dossier : le projet prévoit de mettre des "sens interdit sauf riverains" pour canaliser la circulation. Mais il n’est nulle part inscrit comment les pétitionnaires projettent de faire respecter cette signalisation.

Au-delà des questions de sécurité routière, l'évaluation des impacts sanitaires du projet est extrêmement sommaire. Pourtant, tant en termes de bruits que de qualité de l'air, un projet d’une telle envergure ne peut être neutre. Sous-estimer ces impacts est une première erreur.

Ne pas mettre en place de protocole permettant de suivre ces impacts et de pouvoir accompagner les riverains en est une autre. Sans état des lieux sanitaires des populations impactées, comment pourra-t-on évaluer l'impact du projet, la causalité des éventuels troubles qui émergeront, mette en place les mesures d'accompagnement et de réparations adaptées ? Sans compter les enjeux autour de la prise d’eau, qui alimente 250 000 personnes, avec une rivière, l’Huisne, particulièrement sensible aux pollutions.

De manière générale, compte tenu de la multiplication des facteurs d'agression environnementaux, nous ne pouvons plus ignorer l'impact de nos choix d’aménagement sur notre santé. Un projet qui fait fi de cela et minimise la détérioration du cadre de vie de trop nombreuses personnes - sans que le porteur n’en prenne les responsabilités -, est un mauvais projet, qui fait peser le coût de ses externalités négatives sur le collectif et notre système de santé.

Au-delà des conséquences concrètes du projet sur les riverains, c’est le sens même de ce projet qui interroge. Nous urbanisons en France un département tous les sept ans, la Région des Pays de la Loire étant celle où cette tendance est la plus forte, le département de la Sarthe étant un contributeur important dans ce classement national. Une fois de plus, on projette de sacrifier 30 hectares de terres, majoritairement d’usage agricole, pour édifier une nouvelle zone commerciale.

Nous sommes déjà dotés de 4 pôles majeurs : Le Mans Nord, le Centre-ville, Le Mans Sud et Family Village à Ruaudin. Il y a peu de temps, nous avons inauguré le Parc Manceau avec Alinéa.

On nous assurait alors que c’était indispensable à notre développement économique. Et aujourd'hui, nous devons désengorger cette zone en créant un nouveau pôle majeur à Béner ? Où est le sens dans tout cela ?

Combien d’espaces naturels ou agricoles vont-ils être sacrifiés sur l'autel du mythe de la croissance infinie, puis laissés en friche en prise à une simple réalité : toujours plus, ça ne fonctionne pas. Au lieu de poursuivre notre colonisation effrénée par le bitume et le béton, remplissons déjà les zones existantes, requalifions le bâti délaissé, optimisons l'existant.

Le comble, c’est quand le pétitionnaire affirme que ce projet est sensé embellir notre entrée de ville et rendre Le Mans plus attractif. Or, l’entrée par Béner est une des seules encore préservée de grandes étendues commerciales. La plupart des personnes arrivant en voiture au Mans trouve nos entrées sud et nord « moches ». Faut-il récidiver ?

Dans cette période de crise et de chômage généralisé les élu-e-s se cachent derrière une prétendue création d’emplois. Hormis le caractère péremptoire des chiffres annoncés, la question des destructions d’emplois que va générer le projet est soigneusement ignorée.

Tous les élu-e-s connaissent les friches commerciales qui se multiplient et vont se multiplier avec Bener. On nous assure dans les dossiers que les enseignes qui s’installeraient à Béner ne seraient pas encore présentes sur l’agglomération. En réalité seulement une dizaine !

Nous sommes persuadées que le projet va accroître la fragilité des commerces du centre-ville. Quelle cohérence avec les annonces politiques, dites aussi d’intérêt général, de revitaliser le centre-ville ? Aucune.

La question de l'intérêt général qui vous est posée aujourd’hui a bien entendu une dimension économique, mais elle concerne aussi la manière dont nous souhaitons vivre notre territoire, notre idée de la qualité de vie, de ce qui fait "bien-être" collectif.

A qui bénéficie réellement le type de montage présenté dans le dossier, sinon aux organismes financiers qui en retirent des avantages fiscaux au niveau national très attractifs durant la phase travaux, puis des exonérations de taxes locales par les collectivités par la suite, cadeau sensé assurer l'attractivité du territoire ?

Nous comprenons qu’ils tentent de profiter du système. Nous ne sommes cependant pas obligés d’être d'accord et de travestir la notion d’intérêt général pour répondre à leur intérêt très particulier.

Au Mans, dans un autre domaine, le stade MMArena qui était censé promouvoir la ville, est devenu une charge non prévue pour la collectivité, mais les intérêts des partenaires privés sont sauvegardés. Faut-il récidiver dans les erreurs ?

L’intérêt général n’est-il pas d’éviter de mettre en danger la santé des riverains en particulier, et celle des habitants de l’agglomération du Mans en général. Aux inquiétudes des riverains concernant les nuisances, la maire d’Yvré l’Evêque répond : « il faut aller habiter à la campagne ».

Il est paradoxal qu’au nom de l’intérêt général on abandonne un projet de logements sur la commune et d’un parc relais sur la commune d’Yvré l’Evêque, et on sacrifie une partie de zone naturelle pour les besoins impératifs du projet. C’est une remise en cause du PADD d’Yvré l’Evêque et des orientations d’aménagements des deux communes.

Face aux actions des riverains le sénateur maire du Mans, dans un groupe de travail au sénat, le 3 février 2015, propose de réduire les droits des riverains, pour renforcer les droits de ses projets.

Nous contestons vivement l'intérêt général de ce projet et nous estimons qu’il devrait être sans plus attendre abandonné. Plus que de le contester, nous alertons sur le fait qu’il risque d’avoir de graves conséquences pour l’avenir, et qu’elles ont été insuffisamment été prises en compte.

**Tou-te-s les habitant-e-s de Le Mans Métropole**

**sont des riverain-e-s qu’il faut protéger.**

**Pour Béner, un avenir Ecologique**

**Le collectif : « BENER, UN AUTRE AVENIR ! »**